



Association acadienne et francophone des  
aînées et aînés du Nouveau-Brunswick

# La Vie

Printemps 2011 - Volume no. 34

## RAPPEL DU CONGRÈS ET DE L'AGA

Le Congrès et l'AGA de l'AAFANB se tiendront à Saint-Quentin les 16, 17 et 18 septembre 2011. Une rencontre qu'il faut placer à son agenda dès aujourd'hui.



Des représentants de votre association ont rencontré la ministre du Développement social, l'Honorable Sue Stultz. De gauche à droite : Jean-Luc Bélanger, directeur général, Roland Gallant, président, la ministre et Roger Martin, vice-président de l'AAFANB



Chers membres de l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick (AAFANB), nous nous retrouvons avec un nouveau gouvernement au provincial depuis le mois d'octobre 2010 et au fédéral, depuis le 2 mai. Dans les deux cas, vous vous êtes sans doute prévalus de votre droit de vote. Les aînés sont réputés être participants à cet exercice de notre démocratie. C'est pourquoi nous avons cru bon de demander aux divers partis politiques de nous faire connaître leur position par rapport à un certain nombre de dossiers d'intérêt pour les aînés. Maintenant, reste à voir si nous allons voir ces demandes approuvées et mises en œuvre.

Certains se demandent encore quel est le rôle que les organismes comme le nôtre sont appelés à jouer auprès des divers gouvernements et s'ils ont vraiment leur raison d'être. Alors, je me permets de vous transmettre quelques points que nous avons soulevés lors de la dernière campagne électorale fédérale. Cela vous permettra, sans doute, de vous rendre compte de l'importance de se donner un regroupement fort pour représenter vos droits et intérêts.

### **Supplément de revenu garanti :**

Selon les données fournies par Statistiques Canada, une portion importante des aînés canadiens vit sous le seuil de pauvreté. Il s'agit là d'une situation pour le moins étonnante et encore moins acceptable. Conjointement avec la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada (FAAFC), nous avons demandé aux divers partis de faire connaître leur position à ce sujet. Nous avons demandé à ce que le Supplément de revenu garanti (SRG) soit majoré de 110\$ par mois. On se souviendra que le dernier budget fédéral, présenté à la toute veille du déclenchement des élections, annonçait une augmentation de 50\$ par mois pour une personne seule et de 70\$ par mois pour un couple. Cela ne faisait donc qu'environ la moitié de ce que nous demandons. Fait à noter : les aînés qui ne reçoivent que la Sécurité de la vieillesse du Canada vivent sous le seuil de pauvreté. L'augmentation demandée du supplément ne ferait que les amener légèrement au-dessus de ce seuil de pauvreté.

De plus, une recherche a démontré qu'au Canada, au-delà de 100,000 personnes âgées ne reçoivent toujours pas le SRG alors qu'elles y ont droit. Nous demandons au gouvernement fédéral que des mesures soient mises en place afin d'assurer l'inscription automatique de ces personnes.

### **Soins à domicile :**

Comme le disait si bien un animateur de bulletins de nouvelles à Radio-Canada : « Si la tendance se maintient... », en 2036, un aîné sur quatre aura 65 ans et plus. Et déjà, au Nouveau-Brunswick, nous connaissons les problèmes en ce qui a trait aux places en foyers de soins. C'est pourquoi nous demandons aux deux paliers de gouvernement de mettre en place les mesures qui permettraient le maintien à domicile le plus longtemps possible. Bien sûr, pour atteindre cet objectif, il faudra plus que l'annonce d'une augmentation du salaire des travailleurs et travailleuses assurant les services à domicile. De toute évidence, il faut voir à une nette amélioration de leurs conditions d'emplois. Également, il y a un besoin urgent de voir à la mise en place d'un programme qui permettra de préparer une relève pour ce secteur. Puisque les coûts des services à domicile sont moins onéreux que les soins en foyers de soins de longue durée, il nous apparaît donc que les gouvernements auraient avantage d'y investir davantage.

### **Politique du vieillissement :**

Encore une fois, en concertation avec la FAAFC, nous incitons nos gouvernants des deux paliers de doter le Canada et les provinces d'une politique du vieillissement. Qu'est-ce que cela veut dire? Tout simplement que l'on se donne une vision globale du phénomène du vieillissement de la population et que l'on soit en mesure de prendre des décisions saines à court, mais surtout, à long terme. On l'a vu tout à l'heure, la population canadienne vieillit... et il faudra prendre les bonnes décisions et investir aux bons endroits, aux bons endroits...sinon, quel cahot!

suite page suivante

Voilà donc quelques uns des sujets qui nourrissent le quotidien des dirigeants de votre Association. Avons-nous besoin d'un organisme comme le nôtre pour défendre les droits et intérêts des aînées et aînés acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick? À vous de juger! Nous, nous croyons que si. Et, nous avons besoin de vous pour encourager vos amis à se joindre à nous. Sur ce, je vous invite à assister à notre Congrès et à l'AGA qui auront lieu à Saint-Quentin les 16,17 et 18 septembre 2011. Bonne saison estivale!

**Roland Gallant, président**

## PLAINTÉ AUPRÈS DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick a fait une plainte auprès du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick au sujet des préoccupations sérieuses relativement à l'absence ou l'insuffisance de services de longue durée (foyers de soins) en français dans certaines régions du Nouveau-Brunswick. Dans certaines régions, les aînés francophones, en plus d'être obligés d'envisager l'institutionnalisation ou l'hébergement supervisé, doivent intégrer un milieu de vie anglophone où les services en français sont inexistant.

Les personnes âgées, de concert parfois avec la famille, sont celles qui choisissent d'aller dans un foyer. Après l'évaluation de la personne âgée effectuée par des travailleurs sociaux ou des infirmières des soins de longues durées, la personne âgée choisira le foyer de soins qui lui convient. Les intervenants sociaux orienteront les personnes âgées vers les foyers de soins qui conviennent le mieux à leurs besoins.

Des critères de distance et de langue peuvent être des motifs acceptables pour refuser une place qui se libère dans un foyer de soins. Selon une étude récente, la proportion des foyers de soins étant désignés comme offrant des services uniquement en anglais (48,6 %) est plus élevée que celle des foyers de soins offrant des services uniquement en français (33,9 %) et celle des foyers de soins offrant des services bilingues (anglais et français) (17,5 %). Un examen du nombre de lits (unités autorisées) selon la langue dévoile la même tendance, c'est-à-dire que la proportion de lits dans les foyers de soins anglophones (40,0 %) est plus élevée que celle dans les foyers de soins francophones (33,8 %) et celle dans les foyers de soins bilingues (26,2 %).

Selon l'AAFANB, il incombe à la province et à ses institutions de veiller à ce que les services offerts au public par des tiers pour le compte de la province ou ses institutions le soient dans l'une et l'autre des langues officielles.

Puisque la province, en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* est responsable pour « l'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles institutions et hospices de charité », c'est elle qui constitutionnellement devrait s'occuper de ces établissements. Toutefois, elle a décidé de confier cette tâche à des institutions privées. Ces établissements à titre de tiers qui offrent des services pour le compte de la province ou de ses institutions sont soumis aux mêmes obligations linguistiques auxquelles serait soumise la province si elle les offrait.

L'AAFANB considère que la province demeure directement raisonnable sur le plan constitutionnel pour ces établissements et qu'elle ne peut, en déléguant ces pouvoirs à des entités privés, se dégager de ses obligations linguistiques. L'Association soutient qu'en ne prenant pas les moyens nécessaires pour s'assurer que la population francophone soit desservie sur un pied d'égalité et par un service de qualité égale, la province viole les obligations prévues à *Loi sur les langues officielles*, notamment l'article 30 puisqu'elle ne s'assure pas que le tiers prennent les moyens nécessaires pour en assurer le respect.

Le texte complet de la lettre est disponible sur le site Internet de l'association au <http://AAFANB.ca> ou communiquer avec le bureau pour en obtenir une copie.



La Voix est une publication de l'Association acadienne et francophone des aînés du Nouveau-Brunswick. Elle est publiée deux fois par année grâce à la collaboration financière de Patrimoine canadien.



Patrimoine  
canadien Canadian  
Heritage

**Courriels : [aafanb@nb.aibn.com](mailto:aafanb@nb.aibn.com)**

**Coordonateur : Normand Léger**

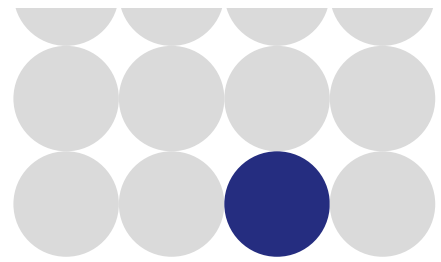
**Mise en page : Pierre Landry**

**Imprimerie : Imprimerie Dupuis**

Toute reproduction est strictement interdite,  
sans l'autorisation de l'éditeur.

# LES ÉPAULES LARGES DES VIEUX

par JEAN-CLAUDE BASQUE



Selon certains économistes et politiciens, les vieux sont une des raisons majeures pour la hausse des coûts des soins de santé et de la détérioration de la situation financière de la province. Les vieux sont malades, prennent trop de place dans les hôpitaux, veulent

des foyers de soins flambant neuf, etc. On dirait qu'ils ne sont qu'un fardeau, ne paient pas de taxes municipales, provinciales, fédérales, ne s'achètent pas de véhicule neuf, ne font pas réparer leur maison, n'achètent rien pour leurs petits-enfants, ne font pas du bénévolat. En fait, ils ne contribuent pas à la société. Une vraie plaie d'Égypte, ces vieux!

Je me suis demandé quelle autre couche de la population était aussi parasitaire et j'ai découvert que c'étaient les 0 à 17 ans. Cette tranche de la population est plus importante que tous les vieux de 65 ans et plus. Ces bébés, jeunes et adolescents ne

paient pas de taxe, vont dans des écoles publiques, se promènent sur des routes publiques, se font soigner gratuitement dans des hôpitaux publics, etc. Ils profitent de tous ces services sans y avoir contribué un cent noir! Ces 140,921 citoyennes et citoyens, le futur de notre province, se la coulent douce, et ceci durera pendant bien des décennies. Et c'est bien comme cela.

Le problème se situe dans les propos de celles et de ceux qui essaient de mettre la faute du déficit ou de la dette publique sur le vieillissement de la population, soit sur les vieux.

Les vieux ont bâti cette province et continuent à le faire chaque jour. S'ils ont besoin de soins de santé pendant leurs derniers jours de leur vie et bien, ils y ont droit. Cessons de les importuner parce que leurs couches coûtent trop cher...

**L'ADRESSE DE  
L'AAFANB**

AAFANB  
C.P. 27100, Dieppe, NB  
E1A 6V3

## Sports 50+

Équipement Sportif adapté  
au 50 ans et plus



**POUR PLUS D'INFORMATIONS COMMUNIQUEZ AVEC NOUS**

3755e boul. Matte, Brossard, J4Y 2P4 | tél. : (514) 941-6629 / 1-866-941-6629  
Fax. : (450) 676-3539 / 1-888-676-3539 | info@sports50.ca | www.sports50.ca



## PRIORITÉS DES DOSSIERS DE L'AAFANB POUR 2010-2013

1- Regrouper les aînées et aînés acadiens et francophones afin de favoriser la promotion et la défense de leurs droits et intérêts de façon à leur permettre de s'épanouir pleinement dans leur langue et leur culture.

2- Présentation d'une loi pour que l'Ombudsman ait les ressources et les responsabilités qui lui permettent d'avoir un droit de regard et de faire enquête sur les situations d'abus et de négligence faites aux personnes âgées

3- Préparation du Congrès annuel et de l'AGA, les 17 et 18 septembre 2011, à Saint-Quentin

4- Continuation du travail avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin d'avoir une politique publique du vieillissement et avoir une bonne relation avec le Secrétariat des aînés pour les différentes situations en relation avec nos dossiers.

5- FORUMS SANTÉ - 20 à 25 forums santé et mieux-être au printemps et automne 2010. Excellente relation avec le Secrétariat des aînés en santé et Nouveaux Horizons qui nous aident pour le financement de ces rencontres.

6- Recherche et étude au sujet des avis juridiques précisant des responsabilités du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou des entreprises privées qui ont des établissements de foyers de soins afin que les aînés aient les services dans la langue de leur choix.

7- Projet d'étude avec l'Université de Moncton par l'entremise du Centre de recherche du vieillissement afin d'identifier de nouvelles approches pour l'amélioration des services du maintien à domicile de nos aînés francophones au Nouveau-Brunswick.

8- Projet intergénérationnel avec le CPSC, FJFNB et l'AAFANB dont Vis-A-Visage (2 projets) et un projet culturel en projection.

9- Continuation du concept du projet Villes - Amies des aînés au Nouveau-Brunswick. La première phase est maintenant complétée. Des demandes de financement pour la deuxième phase du projet sont faites afin de poursuivre et faire le profil et l'analyse des 4 communautés qui ont accepté d'être des projets pilotes.

10- Jeux des Aînés de l'Acadie – Beresford 2010 a été un grand succès. Cette année, les inscriptions sont passées de 180 à 295 et 30 jeunes avec le projet intergénérationnel et 150 bénévoles. La municipalité de Balmoral a été choisie pour la 3e finale de 2012. Le financement demeure toujours un défi.

11- « Éveil à la citoyenneté des femmes et comment l'exercer » avec Condition Féminine Canada, projet

coordonné par Anne-Marie Gammon. Les activités sont déjà commencées. C'est un projet de trois ans.

12- Projet avec Santé publique Canada au sujet du diabète a débuté au printemps 2010 et se terminera en avril 2011. Une entente a été faite avec CIPA et Claire LeBlanc coordonnera ce projet. Son mandat est de développer un portail qui sera disponible aux francophones du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs.

13- Projet en partenariat avec l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick pour développer un guide juridique pour les personnes aînées du Nouveau-Brunswick. Nous avons collaboré aux choix des thèmes, des questions abordées dans l'ouvrage À l'automne 2011, nous présenterons des ateliers pour expliquer en profondeur les différents thèmes juridiques abordés dans ce guide.

14- Élections 2010, en partenariat avec la SERFNB et l'UTANB, un questionnaire de neuf (9) questions pertinentes et prioritaires au sujet des aînés a été envoyé aux quatre partis politiques du Nouveau-Brunswick. Les réponses apportées n'étaient pas satisfaisantes, mais comme vous le savez, des annonces ont été faites durant la campagne électorale et nous avons réagi au fur et à mesure. En outre, un communiqué de presse commentant les réponses de ces partis politiques a été publié dans les différents médias. Nous avons tenu une conférence de presse où nous avons souligné ce que nous voulons pour les aînés francophones.

15- Trouver une solution aux personnes aînées qui vivent sous le seuil de la pauvreté, les personnes seules et les personnes de classe moyenne dont les taxes foncières augmentent d'année en année. Certaines d'entre elles sont incapables de payer les surplus et doivent vendre leur maison. Nous avons besoin d'un programme équitable pour aider ces gens. Nous voulons faire partie du comité consultatif pour faire avancer ce dossier afin de trouver des solutions équitables.

16- Afin de faire un suivi aux suggestions de plusieurs membres, un comité a été créé pour identifier quels procédés et stratégies nous permettraient d'améliorer l'image de l'AAFANB, le nouveau site WEB, un nom plus court, un logo plus actif avec des couleurs plus brillantes, etc. Tout cela dans le but d'entreprendre une nouvelle décennie proactive qui personnalise les aînés de 50 ans et plus.

17- Partenariat et collaboration avec l'AUTANB (3,000 membres) et la SERFNB (2,000 membres) et l'AAFANB qui regroupent près de 7,000 membres, ce qui fait un total de 12,000 membres d'aînés francophones au Nouveau-Brunswick. Selon les statistiques Canada de 2006, il y aurait près de

suite page suivante

75,000 aînés francophones de 50 ans et plus au Nouveau-Brunswick. Et en 2010, nous sommes près de 87,000 aînés francophones de 50 ans et plus au Nouveau-Brunswick.

18- Exemption des taxes foncières pour les bâtisses des clubs d'âge d'or

19- Augmentation de 15 % du supplément du revenu pour les 65 ans et plus

20- Projet d'un programme d'activité physique pour les 50 ans et plus

21- Demande d'une loi pour l'équité salariale dans le secteur privé et l'analyse selon le genre.

22- Programme de réduction d'impôt pour les personnes de 50 ans et plus qui achètent de l'équipement de conditionnement physique et qui s'inscrivent à un centre de conditionnement physique

23- Augmentation des taux de l'assistance sociale à la moyenne des provinces de l'Atlantique.

24- Projet de partenariat financier pour trois ans avec Goguen Champlain (Johnson) pour les assurances résidentielles et autos pour nos membres.

25- Projet de partenariat financier pour trois ans de l'assurance voyage avec MEDOC de Johnson Ins., pour nos membres.

26- Projet de partenariat financier pour trois ans avec PCI Consultant pour des produits financiers personnalisés adaptés pour nos membres. Ces produits sont les REER, FERR, CÉLI, assurance santé, assurance-vie, assurance maladie grave et soins de longue durée, etc.

27- Projet en développement pour des partenariats financiers avec COOP Atlantique et la Fédération des Caisses populaires acadiennes.

28- Projet avec la FAAFC au sujet du programme de fraude faite aux aînés, abus faits aux aînés (troupe de théâtre), immigration, FADOQ, JAA, etc.

29- Projet avec le Centre de recherche du vieillissement avec l'Université de Moncton et le Centre canadien de recherche des minorités francophones, etc.

30 – Une Charte des droits des aînées et aînés au Nouveau-Brunswick.

31- Projet de Voyage-rencontre avec les aînés du Québec (FADOQ)

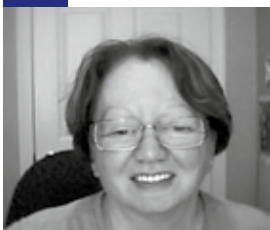
32- Révision de la LOI 40 au sujet des langues officielles

33- Participation et collaboration avec la FAAFC suite aux élections du 2 mai.

**Jean-Luc Bélanger, directeur général**

## DIANE GENDRON THIBAUT À LA RETRAITE

L'ancienne adjointe administrative de l'AAFANB, Diane Gendron Thibault a pris sa retraite à la fin mars.



Les membres du conseil d'administration de l'AAFANB profitent de l'occasion pour lui souhaiter une heureuse retraite et la remercier pour ses trois années de loyaux services.

« Après trois années de travail avec le groupe de l'AAFANB, les membres de son conseil, ainsi que tous les partenaires que j'ai côtoyés tout au long de mon mandat, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour la qualité de nos rapports, a dit madame Gendron Thibault. L'équipe de l'AAFANB travaille dans l'harmonie et le respect de l'autre. Ce sont des valeurs qui me sont chères, c'est donc pour cela que j'ai joint le comité régional Dieppe/Moncton de l'AAFANB en tant que bénévole. »

« Diane, ce fut très agréable de travailler avec toi au cours de ses dernières années, a dit le président Roland Gallant. Je suis très heureux que tu aies décidé de demeurer avec nous au sein du comité régional de la grande région de Moncton-Dieppe. Ce groupe saura sûrement tirer profit de tes connaissances et de ton expérience avec notre association. Merci donc au nom de tous les membres de l'AAFANB. »

« J'en profite pour dire comment j'ai apprécié ton dévouement et ton engagement envers les membres du CA de l'AAFANB, les partenaires et moi-même pendant tes trois années à titre d'adjointe administrative. Ton travail a été professionnel, a ajouté Jean-Luc Bélanger, directeur général. J'ai beaucoup aimé travailler avec toi et j'en garde des souvenirs précieux. Tes commentaires et tes observations étaient souvent très pertinents sur des sujets qui touchaient l'AAFANB. »

Diane agira à titre de bénévole avec le comité Dieppe-Moncton de l'AAFANB. Son expérience et son efficacité aideront certainement la progression de l'association.

# DITES-MOI, MON DIEU, QUAND DEVENONS NOUS VIEUX

(Auteur inconnu)

À six ans, je croyais, et je m'en souviens bien,  
Qu'à dix ans je serais vieux!  
Mais, dès que j'ai eu dix ans,  
Je croyais que quinze ans étaient l'âge de la maturité.  
Et lorsque, bien plus tard, j'ai atteint mes quinze ans,  
Je croyais que je serais seulement vieux à l'âge de vingt-et-un ans.

Par contre, dès lors,  
J'étais de l'avis que trente ans seraient l'âge de la sagesse.  
À ma trentième année, si vous le croyez,  
Je disais que c'était à quarante ans que nous étions vieux.

Voilà qu'à quarante ans, et encore plein d'entrain,  
Je me disais que j'étais encore bon jusqu'à cinquante ans.  
Mais à cinquante ans, je ne veux rien y entendre  
Et décidai que je ne serais vieux qu'à soixante ans.

Me voilà, maintenant à soixante-dix ans  
Je me sens aussi jeune qu'à l'âge de sept ans.  
Oh oui, mes cheveux sont gris,  
Et je marche de dos courbé.  
Il est vrai que les jeunes qui me suivent par derrière  
Me disent souvent de hâter le pas.

Mais en dépit de tout, je suis aussi jeune  
Qu'à l'âge auquel je croyais que nous étions vieux à dix ans.  
Plus sage, sans doute, avec ces années passées  
Et mes rêves perdus,  
Sous le fardeau du nombre des années; dites-moi, mon Dieu,  
Quand devenons-nous vieux?



Kiosque de l'AAFANB à la conférence provinciale du mieux-être qui s'est déroulée les 24 et 25 mars au Delta Beauséjour de Moncton.

Greta Doucet et Lorraine Julien, présidente du comité régional Dieppe-Moncton de l'AAFANB et Roland Gallant, président de l'AAFANB

## L'UN DES NÔTRES



### LIONEL ARSENAULT

Né à Tracadie, Lionel y a fait ses études primaires et secondaires avant de se diriger à l'Université de Moncton qui lui décernera un certificat en Génie 111, puis à l'UNB de Fredericton où il terminera son baccalauréat en sciences appliquées, génie civil en 1968.

Employé par le ministère de l'Agriculture du N.-B., il travaillera dans le secteur de l'ingénierie pendant 18 ans. Son travail l'amènera dans la région de Grand-Sault où il demeure encore aujourd'hui. En 1986, on lui confiera la direction de la région du nord-ouest du ministère de l'Agriculture, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite en 2001.

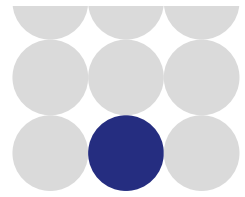
Lionel participe à multiples comités à caractère communautaire et il assume la présidence de trois d'entre eux. Sportif accompli, Lionel est toujours à la recherche de nouveaux défis. Ses sports préférés sont le vélo, le ski, le hockey et la marche en montagne, pour n'en nommer que quelques-uns.

Son dévouement dans la communauté et son intérêt pour les sports ne l'ont pas empêché de se tailler une excellente réputation dans le domaine artistique. En plus de ses talents de musicien, il s'est surtout distingué comme peintre professionnel. Plusieurs de ses tableaux (son travail s'effectuant autant à l'huile qu'à l'aquarelle) se sont vendus en région et à l'extérieur de la province. On le retrouve dans le Guide Vallée, Édition 3, qui présente les peintres québécois et canadiens.

Marié à Claire Desjardins, le couple a quatre filles.



# LES SERVICES À DOMICILE AUX PERSONNES ÂNÉES DOIVENT ÊTRE REPENSÉS AU NOUVEAU-BRUNSWICK



Les services à domicile pour les aînés qui veulent demeurer dans leur maison le plus longtemps possible sans avoir à déménager dans des foyers de soins sont loin de satisfaire les attentes des gens qui pourraient en bénéficier selon une étude menée par le Centre d'études du vieillissement de l'Université de Moncton.



La directrice du Centre d'études du vieillissement de l'Université de Moncton, Suzanne Dupuis-Blanchard (au centre) discute avec le président de l'Association acadienne et francophone des aînés du Nouveau-Brunswick, Roland Gallant et la présidente du comité régional du Grand Moncton-Dieppe de l'AAFANB, Lorraine Julien.  
(Photo Normand A. Léger)

La directrice du centre, Suzanne Dupuis-Blanchard, a donné un aperçu des résultats de l'étude lors du premier déjeuner-causerie organisé par le Comité régional du Grand Moncton-Dieppe de l'Association acadienne et francophone des aînés du Nouveau-Brunswick tenu devant plus de 150 personnes récemment au Palais Crystal de l'endroit.

Mme Dupuis-Blanchard a souligné que la perception des services était vue différemment entre les aînés et les gens qui offrent les services. « La compréhension de vieillir chez soi est différente entre les gens qui veulent demeurer dans leur maison et les gens qui offrent les services. Les responsables disent qu'ils ont trop de demandes et que l'isolement et la qualité des services sont importants. Les aînés, pour leur part, ont indiqué que les services offerts ne répondent pas aux besoins, comme le transport, le ménage à domicile et les repas, par exemple. Les services n'ont pas évolué et ne visent pas le long terme. »

Les aînés sont de plus en plus nombreux au Canada. Il y a actuellement une personne sur sept qui a 65 ans et plus et ce chiffre sera de 25 pour cent en 2030. L'espérance de vie des femmes est de 83 ans et celle des hommes de 78 ans. La province peut donc s'attendre à devoir faire face à une population vieillissante plus nombreuse.

Le vieillissement aura un impact important sur le système de santé au pays et les gouvernements doivent

repenser leur stratégie pour les services à cette population, que ce soit les médicaments, les hôpitaux ou les foyers de soins. Les lits des hôpitaux de la province sont souvent occupés par des gens en attente de places en foyer de soins et les coûts sont élevés dans les institutions par rapport aux services offerts au domicile des gens. Il y aura toujours des gens qui auront besoin des services des foyers, mais ceux de la catégorie 1 ou 2 pourraient demeurer à domicile.

Mme Dupuis-Blanchard a indiqué qu'il n'est jamais facile pour une personne de quitter sa maison et qu'il est impératif que les gens habitent dans leur maison le plus longtemps possible. « Il y a un attachement émotionnel à sa maison, c'est son chez-soi, a-t-elle dit. C'est l'endroit des rencontres de familles, des souvenirs de famille ou les gens ont vécu toute sorte de sentiments. Il y a cependant un quotidien à la maison tel que son entretien, le ménage, les voisins, la communauté, et autres. Le gouvernement ne semble pas comprendre la réalité des besoins. »

« Il est donc important pour les personnes de bien planifier leur avenir dans leur maison, a ajouté la conférencière. La majorité des gens n'y pensent même pas. Personne n'a hâte d'aller vivre dans un foyer de soin, d'où l'importance d'une planification. Un déménagement peut être difficile et stressant sur la personne. Il faut identifier les défis et les enjeux pour que la personne habite chez elle le plus longtemps possible. »

Il y a également des différences de besoins entre les gens vivant dans les milieux ruraux et ceux urbains, comme le transport en commun, la sécurité (les gens sont moins à l'aise à passer la nuit seule dans leur maison), les repas, le ménage et autres. Elle a fait remarquer que les taxes sont élevées, mais que les services à domicile sont gratuits et disponibles 24 heures par jour, sept jours par semaine au Danemark.

« Vieillir chez soi est un droit et espérons que les services seront en place dans les années à venir », a-t-elle conclu.

Les gens peuvent visiter le [www.umoncton.ca/cev](http://www.umoncton.ca/cev) pour voir la présentation de Mme Dupuis-Blanchard.





## PRIX WILLIE-LIRETTE 2011

Date limite - 31 juillet 2011

Depuis six ans, l'Association veut reconnaître le travail exemplaire d'un de ses membres. La première année, le prix a été décerné à madame Gemma Caron, en 2006 à monsieur Martin J. Légère, en 2007 à madame Jeannette Pelletier, en 2008 à monsieur Roland Gallant, en 2009 à madame Alvine Haché, en 2010 à madame Mériza Lanteigne et monsieur Benoît Daigle. Nous sollicitons actuellement des candidatures pour la septième année. Le texte ci-inclus vous donne les renseignements nécessaires pour présenter une candidature.



## MÉLANIE SAINTIL

Adjointe administrative

Originaire de Pointe-Verte au Nouveau-Brunswick, Mélanie Saintil habite Moncton depuis 1996. Après ses études secondaires à l'École Népisiguit, elle a obtenu son baccalauréat en administration des affaires concentration comptabilité en 2000.

Depuis l'obtention de son diplôme, elle a œuvré dans le milieu communautaire avec différents organismes; notamment, Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick où elle a fait ses débuts dans le milieu des affaires. Par la suite, elle a travaillé avec le Collectif des femmes du Nouveau-Brunswick auprès des femmes francophones issues des communautés ethno-culturelles.

Mariée à Lujan Saintil, le couple a eu deux filles, Mélina Jeanine Saintil et Lujvranja Jeannette Saintil. Elle aime beaucoup faire des activités avec ses deux filles qui sont de grandes adeptes de la danse.

Mélanie aime beaucoup rencontrer de nouvelles personnes, faire de la lecture, de la natation et de la marche. Elle aime s'investir à fond dans tout ce qu'elle entreprend.

### PRIX WILLIE-LIRETTE

Le prix Willie-Lirette a été créé en reconnaissance des nombreux services que celui-ci a rendus à la société en général, tant au niveau fédéral, provincial et régional. Grâce à monsieur Lirette, les aînées et aînés du Nouveau-Brunswick possèdent une association (AAFANB) dont il est le président fondateur.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au Prix Willie-Lirette, les candidats et candidates doivent répondre à au moins trois des conditions suivantes :

- » Être membre de ladite association (ce critère est obligatoire);
- » Avoir travaillé à l'avancement de la cause des aînées et aînés;
- » Avoir œuvré au sein d'organismes pour améliorer le mieux-être des aînées et aînés;
- » Avoir été membre de divers organismes d'expression française;
- » Avoir fait preuve de leadership.

### PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

La présentation des candidatures devra comprendre un curriculum vitae détaillé, accompagné de deux lettres d'appui. Elle devra être envoyée au bureau, au plus tard le 31 juillet 2011.

### ÉVALUATION DES DEMANDES

Un comité de sélection, composé de trois (3) personnes, fera l'évaluation des candidatures reçues et choisira le/la récipiendaire. Cette personne sera avisée deux (2) semaines précédant l'Assemblée générale annuelle de l'Association (AAFANB) où le prix lui sera décerné. L'Association (AAFANB) assumera les frais du prix offert ainsi que l'inscription à l'AGA, le logement, le déplacement du/de la récipiendaire ainsi que ceux de son conjoint/conjointe.

Le prix de reconnaissance, accompagné d'un certificat, est un trophée représentant le logo de l'Association.

### MÉTHODE DE PRÉSENTATION LORS DE LA REMISE DU PRIX

La présentation du/de la récipiendaire ne devrait pas dépasser une feuille de 8 ½ x 11 pouces, à double interligne. Elle devra être envoyée à Lucie Losier, responsable des candidatures, au C. P. 27100, Dieppe, NB, E1A 6V3, avant le 31 juillet 2011. Donner au/à la récipiendaire quelques instants pour s'adresser aux convives. Son propos se limitera à la moitié d'une feuille 8 ½ x 11 pouces, à double interligne.



# Desjardins & Cie

Chez Desjardins Sécurité financière, nous offrons des solutions d'épargne-retraite collective qui favorisent l'engagement des membres de votre association envers la planification et la gestion de leur retraite afin d'assurer leur sécurité financière.

Découvrez un assureur qui s'occupe des groupes, mais qui prend soin des gens.

Desjardins Sécurité financière est l'assureur de personnes du Mouvement Desjardins qui se classe au 4<sup>e</sup> rang des institutions les plus sûres en Amérique du Nord<sup>1</sup>, avec plus d'un siècle d'expérience.

Épargne-retraite collective    dsf.ca

<sup>1</sup> Sondage de 2010 de *Global Finance*.    <sup>MD</sup> Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière



**Desjardins**  
Sécurité financière<sup>MD</sup>

Coopérer pour créer l'avenir

**Vie, santé, retraite**

# MAMMIE, POURQUOI PAPIE S'EST FAIT ÇA?????????

Quoi répondre à notre petit-fils ou à notre petite-fille qui nous pose une telle question au sujet du suicide de son grand-père alors que nous n'avons pas les réponses. Des « pourquoi » qui risquent de demeurer sans réponse définitive.

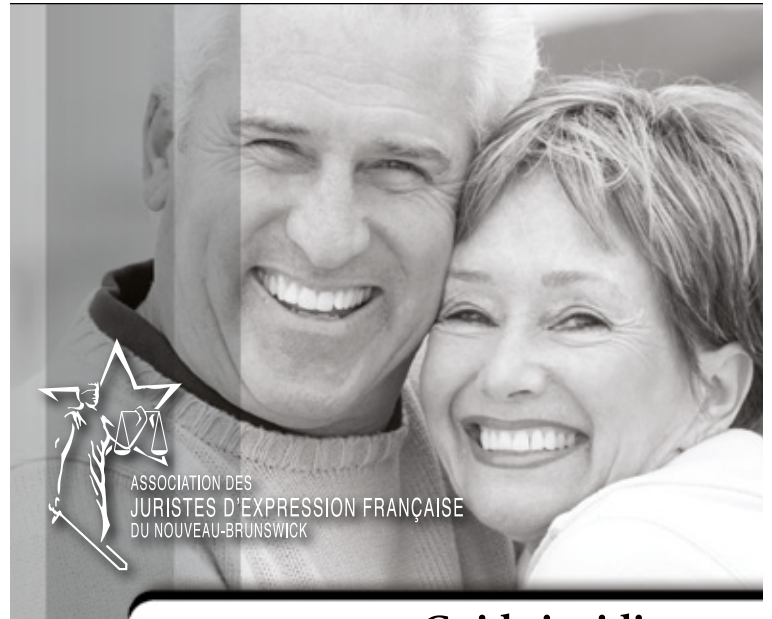
Quelle triste réalité de constater que le taux de suicide chez les aînés est à la hausse et que le vieillissement des baby-boomers risque d'accentuer cette tendance! Rappelons-nous, que par le passé, une personne qui décédait par suicide ne pouvait avoir droit à des funérailles ou encore être enterrée au cimetière du village? À ce jour, on parle de légaliser le suicide assisté. Nous savons qu'un bon nombre de personnes âgées parlent de la mort à mesure qu'elles s'en approchent, il est toutefois possible qu'on banalise cette situation par crainte d'associer le discours à des idéations suicidaires et en raison de certains de nos malaises à aborder la question directement. Or, des recherches ont démontré que bien des personnes âgées qui sont décédées par suicide avaient émis des propos suicidaires ou avaient eu des comportements suicidaires au cours des six mois précédant le geste fatal. C'est dire que le geste ne serait pas aussi précipité qu'on pourrait le croire.

Selon des suicidologies (spécialistes en matière du suicide) telles Brian Mishara ou encore Dre Monique Séguin, un trouble mental, particulièrement la dépression, est le facteur de risque qu'on retrouve le plus souvent chez les aînés. Les symptômes de la dépression pouvant être confondus aux phénomènes du vieillissement, il devient donc important voir crucial, d'apprendre à dépister ces symptômes. D'autres facteurs ont un impact important dans la vie des aînés : les pertes physiques, affectives (perte d'un être cher) et matérielles, l'isolement et l'effritement du réseau ou l'insatisfaction par rapport au nouveau réseau, l'hésitation à demander de l'aide ou la crainte de déranger. Nous constatons que certains de ces facteurs ont une importante baisse d'estime de soi et produisent un sentiment d'inutilité ou crée un sentiment de ne pas avoir eu réussi la vie.

Quoi faire : être informé et demeurer vigilant pour reconnaître les signes avant-coureurs permettant de dépister; parler, questionner, éviter de juger ou d'ignorer la personne en détresse. Si vous êtes inquiet qu'une personne ait des pensées suicidaires, écoutez-la attentivement, restez avec elle et obtenez l'aide d'une ressource communautaire tels le médecin de famille, les centres de santé mentale communautaires ou tout autre organisme communautaire.

Offrez-vous du bon temps : une promenade à pied, dégustez un bon repas avec des amis.es, faites de la lecture, méditez, priez, observez vos petits-enfants, ayez des loisirs, partagez vos nombreuses connaissances...

Pauline Whittom,  
Coordonatrice du programme de prévention du suicide et de promotion de la vie.  
Kedgwick.



## Guide juridique pour les personnes aînées du Nouveau-Brunswick

Maintenant disponible!

Pour vous procurer ce guide, veuillez vous adresser à :

AJEFNB  
853-4151

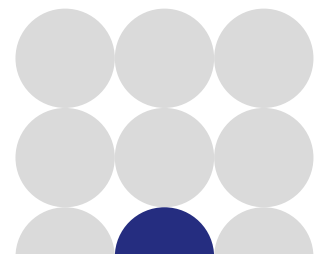
association@ajefnb.nb.ca

AAFAANB

1-866-523-0090

aafanb@nb.aibn.com

Ce guide a été publié grâce aux contributions financières du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, du ministère de la Justice du Canada et du ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick.







### **Automobile:**

- Compensation pour dépréciation
- Pardon d'accident
- Assistance routière disponible

### **Habitation:**

- Réduction de la franchise
- Pardon de la première réclamation
- Protection de \$30,000 pour le Vol d'identité personnelle
- Assistance juridique
- \$10,000 pour les biens dans un coffret de sécurité
- Garantie assistance soins infirmiers, entretien ménager\*

### **En plus:**

- Site Web "membres seulement"
- Prélèvements mensuels, sans intérêt, ni frais de service\*
- Attention prioritaire – service de demandes d'indemnité rapide et contrôlé

*\*Veuillez nous contacter pour les restrictions ou exclusions*



Association acadienne et francophone des  
aînées et aînés du Nouveau-Brunswick



**GOGUEN CHAMPLAIN**  
assurance • insurance

Assurance Goguen Champlain Insurance Inc.  
1040, rue Champlain, Suite 200 Dieppe, NB E1A 8L8  
Tél: 506.857.0064 Téléc.: 506.857.1809  
Sans Frais: 1.888.819.7070

## Assurance Voyage MEDOC<sup>MD</sup>

- Choix de Régimes
- Garantie Soins médicaux d'urgence
- Assurance Annulation/Interruption de voyage
- Services d'assistance téléphonique multilingue 24/7

1.866.60.MEDOC (1.866.606.3362)  
www.johnson.ca/medoc



MEDOC<sup>MD</sup> est une marque déposée de Johnson Inc. MEDOC<sup>MD</sup> est souscrit auprès de la Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurances et est administré par Johnson Inc. Propriété commune de Johnson Inc. et de la Royal & Sun Alliance du Canada. 20081127



## FORMULAIRE D'ADHÉSION

Association acadienne et  
francophone des aînées  
et aînées du  
Nouveau-Brunswick



Nom \_\_\_\_\_ Année de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Renouvellement  Nouvelle adhésion

Coût d'adhésion 1 an 12 \$  2 ans 24 \$  3 ans 36 \$

Chèque  Mandat poste

Payé à l'ordre de : AAFANB

Visa ou Mastercard  Numéro de carte \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_



C.P. 27100, Dieppe, NB  
E1A 6V3

tél: 506-386-0090

télé: 506-384-7009

Courriel: aafanb@nb.aibn.com

www.aafanb.org

Numéro sans frais: 1-866-523-0090

# La SCOLIOSE

Déviations de la colonne vertébrale ayant une forme spiralée

## 6 signes pour la dépister

1 Gibbosité (bosse) au niveau du dos, en position penchée



2 Épaules inclinées

5 Une omoplate proéminente

3 Taille asymétrique

6 Un bras éloigné du bassin

4 Bassin incliné



## SpineCor, un corset thérapeutique à découvrir

- Très bon pouvoir correcteur chez l'enfant
- Stabilisation et soulagement chez l'adulte
- Souple, dynamique et confortable
- Se camoufle sous les vêtements
- Plus le patient est actif plus le corset agit
- Traitement orthopédique utilisé mondialement

- ✓ La **scoliose** est une maladie évolutive qui touche 3% des jeunes<sup>1</sup> et plus de 20% de la population adulte<sup>2</sup>.
- ✓ Le corset **SpineCor** comporte quatre bandes élastiques qui produisent des **forces correctrices** ou **stabilisatrices** sous l'effet du mouvement.



418 839-1271  
[www.scoliose.ca](http://www.scoliose.ca)





# LA DÉVIATION VERTÉBRALE : UN PROBLÈME SÉRIEUX QUI EXIGE VOTRE ATTENTION

DR GILLES BEAUDOIN, DC  
Clinique de la scoliose – QUÉBEC  
info@scoliose.ca



*On la décrit souvent comme une déviation vertébrale en forme de « S ». Par contre, il faut savoir que la scoliose a plutôt l'allure d'une spirale, d'une torsion de la colonne sur elle-même. Aussi, la gravité de cette déformation vertébrale en 3D et les innombrables méfaits qu'elle entraîne au long des années sont malheureusement très sous-estimés.*

## « Une bonne et une mauvaise nouvelle... »

Commençons donc par l'élément positif, surtout qu'il pourra rendre service à un nombre considérable de lecteurs ! Vous souffrez de scoliose ? Sachez qu'il existe aujourd'hui un traitement accessible et très efficace capable d'améliorer grandement votre état.

En effet, grâce au génie inventif de deux orthopédistes montréalais, les docteurs Charles-Hilaire Rivard et Christine Coillard, il est maintenant possible de confectionner un vêtement stabilisateur pour tout type de déviation posturale. Mieux encore, cette orthèse nouveau genre, qui porte le nom de SpineCor, se dissimule très bien sous les vêtements et offre d'innombrables possibilités tant pour soulager que pour prévenir l'aggravation de la scoliose.

## Il suffisait d'y penser...?

Pas vraiment. La technologie SpineCor est le fruit d'une vingtaine d'années de recherche et d'extrême dévouement à l'égard d'enfants atteints de scoliose. Initialement dédiée uniquement à la clientèle pédiatrique, cette approche révolutionnaire est désormais au service de la population adulte qui présente cette maladie spinale. Avec une rigueur irréprochable, les inventeurs de ce procédé ont étudié différents paramètres posturaux pour créer une grille de classification inédite. Résultat : leur haut niveau de compréhension de la scoliose a donné naissance à une stratégie de traitement sans égal qui fait appel à des mouvements de corrections précis et grandement efficaces.

Le corset SpineCor s'installe en quelques heures seulement.

Composé de quatre bandes élastiques prenant ancrage sur une culotte spéciale, le corset SpineCor est un dispositif au mode d'action très original. En effet, en réponse aux gestes quotidiens, ses

composantes s'activent et retournent les forces de détorsion choisies en direction de la colonne vertébrale. Agissant en tout confort, cette orthèse peut ainsi corriger les courbes chez le jeune en croissance et éviter d'importantes complications chez le patient adulte.

## Et la mauvaise nouvelle...?

Si vous avez lu jusqu'ici, avec l'impression que ce problème ne vous concerne pas personnellement, c'est que vous ne savez pas quelle est la fréquence de la scoliose au sein de la population. Voici quelques chiffres très révélateurs qui illustrent la prévalence très élevée de cette maladie qui se développe à tout âge. Selon une récente recherche :

- » 4% des jeunes de 18 ans ont une scoliose
- » 9% des adultes de 40 ans
- » 30 à 38 % des personnes de 60 ans et plus.

Il est bon de réaliser qu'avec l'âge, le pourcentage indiqué atteint des proportions inquiétantes. C'est que chez l'adulte, la déviation vertébrale s'aggrave très lentement, tout au cours de la vie, à la vitesse d'environ un (1) degré par année. Considérant que les premières douleurs tardent souvent à se manifester,

Conférences disponibles pour professionnels de la santé et groupes intéressés au Mieux-Être.

il arrive souvent qu'un simple examen de dépistage révèle brusquement un tableau fort inattendu et peu reluisant.

## SpineCor : une bouée de sauvetage à découvrir

La question qui se pose maintenant est évidente : mis à part votre médecin, votre physiothérapeute ou votre chiropraticien, qui d'autre, parmi les gens de votre entourage immédiat, aurait intérêt à disposer des renseignements qui précèdent ? Si vous souhaitez relever le défi et ré-soudre cette énigme, vous avez besoin de l'examen postural simplifié, offert pour téléchargement sur le site web de la Clinique de la scoliose ([www.scoliose.ca](http://www.scoliose.ca)).

Il va sans dire qu'en cas d'observations spéciales ou d'interrogations sur un cas particulier, communiquez avec la Clinique de la scoliose à [info@scoliose.ca](mailto:info@scoliose.ca).

# LES ACTIVITÉS RÉGIONALES



Jeu de pétanque au Centre E. & P. Sénéchal Center



## CAMPBELLTON

Les membres du Club de Campbellton ont eu la chance d'en connaître davantage au sujet des Philippines lors de leur rencontre du début d'avril. Johanne Poirier leur a donné les points saillants de son récent voyage dans ce pays.



## Comité régional Dieppe/Moncton de l'AAFANB

Le comité régional Dieppe/Moncton de l'AAFANB est composé des membres suivants : première rangée, de gauche à droite : Diane Gendron Thibault, Simonne Melanson-Clermont et Lorraine Julien

Deuxième rangée : Mélanie Saintil, Greta Doucet, Roland Gallant, Béatrice Landry, Rachel McGrath et Denise Caron. Absents de la photo : Willie Lirette, Jean-Luc Bélanger, Guy A. Martin et Jacques Ouellet.

*(Photo Normand A. Léger)*



## Des actifs

Lionel Arsenault, membre du C. A., et son frère Normand ont une passion pour les montagnes, et surtout pour les atteindre en raquettes. On les voit ici au sommet du mont Bailey (élévation 563 m - 1850 pieds), dans le parc du mont Carleton. Ils ont aussi à leur actif le mont Sagamook (élévation 777 m - 2550 pieds), le mont Chalmers (élévation: 565 M -1850 Pieds). Ils envisagent maintenant le mont Carleton.

## LES BABY-BOOMERS ARRIVENT



Selon les statistiques, toute personne née entre 1946 et 1964 appartient à la génération des baby-boomers. Il est important de noter que certaines personnes avant-gardistes, nées avant 1946, se considèrent souvent de cette génération. Il en est de même pour celles nées entre 1960 et 1964, ces dernières se considèrent comme proches de la génération qui suivra. Peu importe, depuis le 1er janvier 2011, elles arrivent à leur retraite officielle et comme nous, elles recevront leur pension de sécurité de vieillesse du gouvernement du Canada.

Dès lors, cette arrivée massive de personnes ayant vécu toutes sortes d'expérience nous amène à réfléchir. Les structures actuelles et traditionnelles de nos organisations s'adapteront-elles à cette nouvelle génération? Les clubs d'âge offriront-ils une programmation plus active et interactive pour donner une place à ces nouveaux arrivants, les baby-boomers?

Actuellement, nous constatons une baisse des membres dans les clubs d'âge d'or. Est-ce là une indication que nous devons changer notre façon de faire? Il est important de noter que l'association a plus de membres individuels que de membres appartenant à un club. Déjà, plusieurs baby-boomers sont membres de l'association, présents à nos forums santé et même quelques-uns font partie du conseil d'administration. Toutefois, ces membres ne font pas partie de clubs de l'âge d'or.

D'où l'importance d'amorcer une réflexion! De toute évidence, l'association devra y répondre si elle veut continuer son cheminement et être avant-gardiste afin de

défendre les droits et les intérêts de ses membres de 50 ans et plus. L'association devra s'assurer de maintenir un équilibre entre les services et les programmes offerts aux baby-boomers et ceux offerts à ses membres fidèles depuis le début.

Les baby-boomers ne veulent pas s'identifier ou se faire appeler aînés, mais ils se voient « **personnes de 50 ans et plus** ». Devrons-nous faire des ajustements, changer de nom, changer la programmation et offrir des services différents pour donner une place à ces baby-boomers?

À cet effet, un comité pour étudier l'image et l'appellation de l'AAFANB a été créé. Dès lors, à notre prochain congrès et l'AGA de 2011 à Saint-Quentin, nous offrirons des ateliers qui permettront une remise en question.

Dernièrement, j'ai lu un livre de Serge Cabana, **Babyboomerang, Le retour des baby-boomers idéalistes sur la scène sociale**, des Éditions de l'Homme. Je me permets donc de citer un aperçu du contenu de ce livre et si vous en avez le goût, pourquoi ne pas en faire la lecture.

**« Les baby-boomers arrivent à l'âge de la retraite à partir de 2011, mais ils ne se retireront pas pour autant de la société qu'ils ont forgée à coups de revendications et de révolutions. Hippies contestataires du système, les boomers ont vécu à l'aube de l'âge adulte leur période drop-out. Cette génération pleine de promesses s'est ensuite jetée corps et âme dans sa période drop-in, parvenant à façonner la société de l'intérieur.**

**À l'heure où une crise globale gronde et où une nouvelle vision du monde est appelée à naître, les papy-boomers s'appêtent à boucler la boucle en vivant leur troisième ère, celle du drop-it. Ils vont tenter de terminer ce qu'ils ont commencé - changer le monde - en révolutionnant le concept même de la vieillesse ... et, qui sait, peut-être davantage ».**

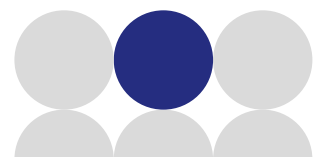
Donnerons-nous une place à cette génération des baby-boomers? Il ne fait aucun doute que l'association songe sérieusement à les accueillir et à leur faire une place. Reste à identifier une ou plusieurs façons de le faire tout en demeurant en équilibre avec les membres de la génération plus âgée!

Comme Serge Cabana le mentionne : **« réveiller la conscience des baby-boomers idéalistes et leur proposer un nouveau projet collectif. »** Il ne fait aucun doute, s'ils engagent dans ce projet, ils nous aideront à poursuivre notre réflexion afin de faire avancer notre société pour le **mieux-être des personnes de 50 ans et plus**. Et à court et long terme, nos enfants et nos petits-enfants en profiteront.

**Bonne réflexion et au plaisir de vous rencontrer à notre Congrès et à l'AGA les 16, 17 et 18 septembre 2011 à Saint-Quentin!**

**Passez un bel été dans l'harmonie et la paix!**

Jean-Luc Bélanger  
Directeur général  
AAFANB





# UNE DÉLÉGATION AUX JEUX DES AÎNÉS À ALMA

par Gilmond Larocque



Une délégation de gens de l'Acadie, accompagnée de Gilmond Larocque, président des Jeux des aînés de l'Acadie (JAA), s'est rendue à Alma du 27 avril au 2 mai au salon 50+ et des Jeux des aînés du Réseau FADOQ, région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Ungava.

Pour les jeux de cette région du Québec, le Regroupement des aînés et aînés de la Nouvelle-Écosse (RANE) et de la région du Saguenay avait signé une entente historique de jumelage, une première du genre au Canada.



Joseph-Henri Poirier, Lucille Poirier, Mureille Bernard et Gilbert Bernard gagnants de la médaille d'argent au jeu de palet

Les deux organisations ont accepté de collaborer avec l'objectif d'améliorer la qualité de vie des aînés. La délégation a été reçue à l'Hôtel de Ville d'Alma. Les responsables du projet, Erina Termine et Patrice St-Pierre, directeurs généraux des deux organisations (RANE et FADOQ); Jean-Luc Racine, directeur général de la Fédération des aînés et aînés francophones du Canada; Marguerite Blais, ministre des aînés, Jean-Claude Grondin, président provincial de la FADOQ, Roger James, président de la FADOQ de la région et Stan Surette, président du RANE, ont signé l'entente et le livre d'or de la ville d'Alma.

La délégation des Maritimes était composée d'aînés et aînés de la Nouvelle-Écosse et de personnes de la province représentant le domaine touristique et artistique. Les participants au Salon 50+ ont découvert la culture et les richesses de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse en visitant les kiosques qui mettaient en vedette les régions acadiennes suivantes : Chéticamp, Ile Madame, Halifax, Argyle et la Baie Sainte-Marie.

À cette délégation se sont ajoutés Maria Bernard, membre du CA des JAA, qui représentait l'Île-du-Prince-Édouard, Gilbert Bernard et son épouse Mureille, qui représentaient le COFJA des Jeux 2012 de Balmoral et Gilmond Larocque, président des JAA qui représentait le CA et Jeanne-Berthe, son épouse qui l'accompagnait.

Le groupe représentant les Maritimes a participé aux compétitions sportives dans les domaines suivants : la marche prédiction, jeu de palet, sac de sable et baseball poche. Au jeu de palet, l'équipe formée de Joseph-Henri Poirier et Lucille Poirier, Murielle et Gilbert Bernard ont remporté quatre victoires et la médaille d'argent. La formation de Roger Arsenault, Victor Tétrault, Jeanne-Berthe et Gilmond Larocque a terminé le tournoi avec une fiche de trois victoires et une défaite. À la marche participative, Maria Bernard a mérité la médaille de bronze et le groupe formé de Velma Surette, Rita d'Entremont, Jeannine Belliveau et Elaine Thimot, la médaille d'argent.

Le drapeau des Jeux des aînés de l'Acadie a flotté durant la majeure partie de ces compétitions au salon des exposants. Il est à noter que La Nouvelle-Écosse a démontré beaucoup d'intérêt pour envoyer une délégation aux prochains jeux de 2012 à Balmoral et une délégation du Réseau FADOQ, de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Ungava, pourrait également y participer. De plus, Érina Termine, directrice générale à la Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FAFO), semble également vouloir inscrire une délégation à ces mêmes jeux.

En ce qui concerne les Jeux des aînés de l'Acadie, les préparatifs pour la finale 2012 à Balmoral vont bon train. La finale devrait attirer un nombre record de participations. Une réunion pour terminer le document technique a eu lieu le 10 mai et le conseil d'administration se réunira à Moncton en juin prochain.

**3<sup>e</sup> Finale des Jeux des Aînés de l'Acadie**  
du 23 au 26 août 2012

Bureau de direction - COFJAA 2012

Présidence.....	Charles Bernard
Vice-présidence Services.....	Marcella LeBlanc
Vice-présidence Volets.....	Gilles LePage
Vice-présidence Finances.....	Gilles Leclair
Secrétaire.....	Solange Landry
Représentant municipal.....	Hébert D. Arsenault
Coordination.....	Annic Levesque

On Vous Attend!

**BALMORAL 2012**

Informations... Téléphone: 506-826-2896 Courriel: loisirs.balmoral@bellalliant.com

## LA PAUVRETÉ, VERSION 2011



par Jean-Claude Basque

La pauvreté au Nouveau-Brunswick n'a qu'à bien se tenir, car elle est sous haute surveillance! Dans le passé c'était le ministre du Développement social, un ministre élu, qui était le responsable de la lutte à la pauvreté. Plus maintenant! Il semblerait qu'on a trouvé mieux. Shawn Graham, soutenu par le parti conservateur de l'époque, a décidé de changer la structure pour une approche innovatrice. Avec nos deniers publics, on a créé de toutes pièces une nouvelle société, soit la Société d'inclusion économique et sociale. Cependant, en 2009 et 2010, on a annulé les maigres augmentations des taux de bien-être social de 2 %. Est-ce qu'on a pris cet argent qui aurait dû aller aux assistés sociaux pour financer le budget de cette nouvelle société?

Pour mieux « s'équiper » à lutter contre la pauvreté, la société de la couronne s'est dotée d'un secrétariat permanent avec un directeur général dont le salaire pouvait aller jusqu'à 103 000 \$ (plus certains avantages sociaux), un agent de communication, une coordonnatrice provinciale, des agents régionaux, des secrétaires, etc. C'est comme si les dépenses importent peu lorsqu'on veut venir à bout du monstre qu'est la pauvreté!

Comme la pauvreté s'est fauflée dans toutes les régions de la province, il fallait se doter d'organismes régionaux pour surveiller sa propagation et pouvoir intervenir à temps et de façon ciblée. La solution: réunir quatre partenaires – secteur communautaire, entreprises, gouvernement et citoyens - et leur donner de la formation (250 000 \$), leur octroyer un budget de fonctionnement (750 000\$) et le tour est joué! On part en guerre contre la pauvreté bien équipé.

La pauvreté sera-t-elle réglée en cinq ans? Non, au contraire! On assiste présentement à une décision voulant qu'au lieu que le gouvernement prenne lui-même en main l'importante tâche de réduire la pauvreté, il la transfère aux mains d'une société de la couronne. La livraison des services de cette société de la couronne va désormais se faire par les réseaux d'intégration communautaire.

La prise de décisions et la responsabilité sociale seront encore plus éloignées des élus à l'Assemblée législative. Les réseaux communautaires d'intégration vont devenir la voie par laquelle nous accédons aux services tels que l'intégration au travail, le mentorat-littéracie, le transport en commun, le développement économique communautaire, les entreprises sociales et l'établissement des priorités en matière d'habitation.

L'allocation des services publics à ces nouveaux réseaux a des répercussions énormes et elle soulève des questions importantes. Nous savons que les régions rurales n'ont pas les mêmes services communautaires que les villes de Saint-Jean, Fredericton et Moncton. Comment va-t-on combler le déséquilibre dans le nombre et la qualité des services offerts par les réseaux communautaires dans les régions rurales, à comparer aux centres urbains?

Nous avons tous connu des difficultés à obtenir un service dans sa langue lorsque des services ne sont pas gouvernementaux. Si les services aux gens en situation de pauvreté sont remis au secteur communautaire, comment va-t-on pouvoir se faire servir dans sa langue lorsqu'on sait que présentement, ce secteur ne peut le faire? Il n'est pas certain que la nouvelle Société d'inclusion économique et sociale sera assujettie à la Loi sur les langues officielles.

Nous savons tous qu'il se fait de la petite politique au niveau local et régional. Les réseaux communautaires d'intégration devront soumettre des budgets pour recevoir des fonds de fonctionnement et pour des projets. Imaginez le lobbying politique pour avoir cet argent! Imaginez les chicanes d'argent entre les douze réseaux communautaires d'intégration! Nous savons que présentement, le secteur communautaire ne peut répondre à la demande de nombreux services. Lui ajouter des responsabilités n'améliorera pas la situation. Ce sont les gens en situation de pauvreté qui en souffriront.

Suite page suivante...

Que viennent faire les sociétés privées dans la lutte contre la pauvreté? Elles sont généralement contre des mesures pouvant réduire la pauvreté telles que l'augmentation du salaire minimum, la hausse des taux de bien-être social, l'équité salariale ou même un système public de garderie. Le secteur privé désire-t-il influencer les politiques sociales? Veut-il dorer son image? Cherche-t-il à remplacer le gouvernement dans la livraison de services publics?

Une dernière question, celle de la transparence et de la responsabilité. Lorsque les services à la population sont livrés par des organismes publics et par les fonctionnaires, le public a accès aux rapports d'activités annuels, les salaires sont déclarés et les pratiques administratives et financières sont scrutées. Ce n'est pas toujours le cas quand ce sont des groupes communautaires sans but lucratif qui sont chargés d'administrer ces programmes.

La pauvreté, version 2011, propose une toute nouvelle structure, un nouveau budget et de nouveaux services. Mais dans tout cela, où se trouvent les 100 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté? Il s'agit en effet de milliers de gens à bas salaire, des 40,000 enfants et adultes dépendant du bien-être social et des aînés recevant le supplément annuel garanti. Sommes-nous en présence de la pauvreté sous haute surveillance ou bien d'une utilisation de la pauvreté comme nouvel instrument de développement économique régional?

Jean-Claude Basque  
19 rue Ralph  
Moncton, NB  
E1C 2V8  
389-1578



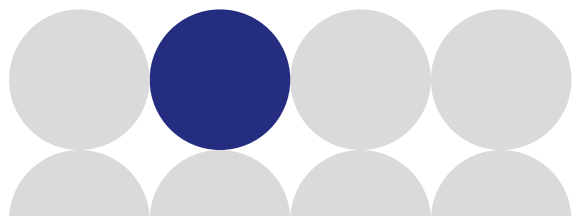
## Secrétariat des aînés en santé

# Vieillir en santé – Conseils pour les aînés

**Obtenez gratuitement les feuilles de renseignements:**

- aux bureaux régionaux du ministère du Développement social
- par la poste : Secrétariat des aînés en santé, CP 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
- par courriel : [aines@gnb.ca](mailto:aines@gnb.ca)
- par téléphone: (506) 457-6811
- [www.gnb.ca/aines](http://www.gnb.ca/aines)

**New Brunswick / Nouveau Brunswick**  
Be...in this place • Être...ici on le peut





## ÉTUDE : PRENDRE SA RETRAITE AVEC DES DETTES

En 2009, 34 % des retraités de 55 ans et plus, seuls ou en couple, avaient une dette hypothécaire ou une dette de consommation. Leur dette médiane s'établissait à 19 000 \$.

L'endettement était bien plus fréquent chez les membres de ce groupe d'âge qui n'avaient pas encore pris leur retraite. En effet, les deux tiers des préretraités de 55 ans et plus avaient une hypothèque ou une dette de consommation; leur endettement médian était de 40 000 \$, soit le double de celui des retraités.

De tous les retraités endettés, 25 % devaient moins de 5 000 \$, 32 %, de 5 000 \$ à 24 999 \$ et 26 %, de 25 000 \$ à 99 999 \$. Au sommet de l'échelle de l'endettement, 17 % devaient 100 000 \$ et plus.

Les plus susceptibles d'avoir contracté des dettes étaient les retraités propriétaires de leur maison ou présentant un degré supérieur de revenu du ménage, de scolarité et de connaissance des questions financières.

Par ailleurs, ces mêmes groupes jouissaient généralement d'une solidité financière, la propriété de la maison, le revenu et la scolarité étant tous liés à une valeur nette supérieure et à un ratio d'endettement inférieur.

L'endettement était le plus fréquent chez les divorcés retraités (43 %), qui étaient suivis à cet égard des gens ayant un conjoint (35 %), des personnes jamais mariées (30 %) et des veufs ou des veuves (28 %). De tous les groupes, celui des retraités divorcés présentait les médianes les plus basses pour le revenu annuel et la valeur nette.

Chez les retraités endettés, les valeurs correspondantes étaient de 42 000 \$ (revenu annuel moyen du ménage) et de 295 000 \$ (valeur nette moyenne). Dans

l'ensemble, leur endettement équivalait à 7 % environ de leur actif total.

Un endettement de moins de 5 000 \$ chez les retraités pouvait être lié à l'utilisation du crédit comme commodité. En fait, 92 % des gens ayant un tel degré d'endettement ont déclaré n'avoir contracté que des dettes de consommation.

Chez les retraités plus âgés, les probabilités d'une dette non réglée étaient significativement moindres. Un peu moins de la moitié (48 %) des retraités de 55 à 64 ans avaient un endettement quelconque comparativement à 20 % des retraités de 75 ans et plus.

La majorité des retraités estimaient que leur situation financière correspondait à leur attente avant la retraite. Ils déclaraient aussi que leurs revenus couvraient leurs dépenses et qu'ils pouvaient payer leurs factures et respecter leurs autres engagements financiers.

Après prise en compte des facteurs personnels et financiers, on constatait que les gens ayant un endettement quelconque étaient plus susceptibles d'avoir des réponses négatives aux questions sur la sécurité financière. Ainsi, 9 retraités non endettés sur 10 ont déclaré n'éprouver aucune difficulté à régler leurs factures et à s'acquitter de leurs autres obligations financières contre 7 retraités endettés sur 10.

**Nota :** Dans la présente étude, on a utilisé les données de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009 pour examiner la situation financière des Canadiens plus âgés surtout sous l'angle de l'endettement des retraités de 55 ans et plus. L'actif et la dette y sont déclarés à l'échelon du ménage. Dans cette enquête, on a aussi posé diverses questions pour sonder les connaissances financières des répondants.

**VOYAGE**

**VOYAGE**

**VOYAGE**

### « Les Merveilles de L'Italie et de la France »



(Septembre 2011 – 14 jours)  
Rome, Assise, Venise, Florence et Pise.  
Monaco, Monte Carlo,  
Nice, La Côte d'Azur et Paris



« Les Îles Britanniques » mai, 2012  
« Croisière sur le Rhin, de la Hollande jusqu'en Suisse » septembre, 2012  
« Safari en Afrique, le Kenya » 2013

Pour info. FRANCE DAIGLE, ST- LOUIS-DE-KENT, N.-B.  
Tel. 506-876-2613 Courriel. frandaig@nbnet.nb.ca

# LE PROCESSUS DE RÉVISION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES



par Me Michel Doucet, c.r., professeur titulaire et directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques, Faculté de droit, Université de Moncton.

En 2002, la province du Nouveau-Brunswick adoptait une nouvelle Loi sur les langues officielles. Cette Loi constituait une réponse très attendue face aux demandes maintes fois répétées pour une révision de la première loi adoptée en 1969. La nouvelle Loi était nécessaire afin d'harmoniser les obligations législatives de la province avec ses obligations constitutionnelles énoncées aux articles 16 à 20 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Neuf ans plus tard, nous sommes en mesure d'apprécier les forces et les faiblesses de cette nouvelle loi et de participer, à notre façon, au processus de révision qui devrait normalement s'enclencher dans les mois à venir. En effet, un élément novateur de la Loi de 2002 est son article 42 qui prévoit que le premier ministre doit, au plus tard le 31 décembre 2012, entamer une révision de la Loi.

Les droits linguistiques qui sont reconnus dans la Charte et dans la Loi constituent un minimum, un seuil, en dessous duquel nous ne pouvons aller. Aucun dialogue, ni aucune négociation ne pourront jamais justifier que nous acceptions une dilution ou une diminution de ces droits. Ces droits sont les éléments du contrat social qui établit les modalités de la cohabitation des deux communautés linguistiques officielles de la province. Les dispositions de ce contrat social ont été adoptées par nos représentants élus, leur donnant ainsi une légitimité politique et juridique hors de tout doute.

Le processus de révision de la Loi sur les langues officielles est donc d'une importance capitale, car il définira, pour les dix années à venir, les éléments de notre contrat social. Il nous permettra de définir les conditions de notre cohabitation avec l'autre communauté linguistique dans l'objectif d'atteindre une égalité réelle.

Ce processus de révision devrait nous permettre de renforcer notre droit de recevoir des institutions provinciales des services de qualité égale dans notre langue. En ce qui concerne notre droit à des services dans notre langue, nous devons nous rappeler que nous n'avons pas, à ce titre, à nous contenter d'un simple accommodement.

La Loi doit viser rien de moins que l'égalité réelle, c'est-à-dire un service de qualité égale à celui fournie à la communauté anglophone et qui répond aux besoins particuliers de notre communauté.

Qu'en est-il de la langue d'affichage commerciale? Bon nombre de personnes ont déjà émis l'opinion que le gouvernement ne pouvait pas imposer d'obligations linguistiques au secteur privé. Ils soutiennent notamment que le gouvernement ne peut pas légiférer sur la langue d'affichage commerciale, car cela porterait atteinte à la liberté d'expression protégée par l'alinéa 2b) de la Charte canadienne des droits et libertés. Pourtant, la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt *Ford c. Québec* (procureur général), [1988] 2 R.C.S. 712, a reconnu que, dans ce contexte, l'atteinte à la liberté d'expression réside uniquement dans l'obligation d'usage exclusif d'une langue. Autrement dit, une ou plusieurs langues d'affichages peuvent être obligées sans pour autant violer la liberté d'expression, dans la mesure où une langue n'est pas interdite. Ainsi, rien n'empêcherait la Loi sur les langues officielles de contenir des dispositions qui règlementerait l'affichage commercial afin d'assurer que notre langue soit présente dans le visage linguistique de notre province.

Pour ce qui en est des services offerts par des tiers au nom de la province, l'article 30 de la Loi sur les langues officielles prévoit que la province et ses institutions doivent « veiller » à ce que ces services offerts par des tiers au nom de la province soient offerts dans l'une et l'autre des langues officielles. Le libellé de cet article n'est pas suffisamment précis et laisse place à des interprétations variées permettant à des tiers, et aussi à des institutions provinciales, d'échapper à leurs obligations linguistiques ou de les contourner. Il est donc important que les obligations prévues à cet article soient précisées afin d'éviter que nos droits soient dilués par le processus de plus en plus répandu de la privatisation des services gouvernementaux.

Les articles 33 et 34 de la Loi portant sur les services de santé sont également à revoir afin de tenir compte de la nouvelle réalité dans ce secteur qui découle directement de l'action intentée par le groupe Égalité santé en français. Dans leurs libellés actuels, ces dispositions sont pour le moins ambiguës. Il est difficile de savoir si l'obligation d'offrir au public des services de santé de qualité égale dans les deux langues officielles incombe à chaque établissement de santé ou uniquement au réseau de ces établissements. La réponse à cette question pourrait avoir un impact important sur la qualité de service que la

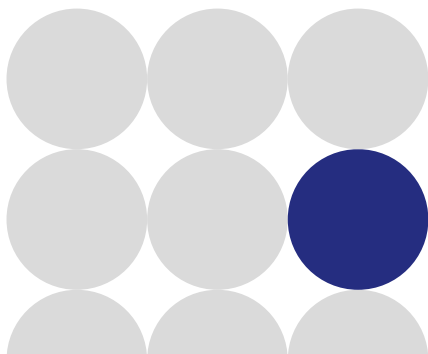
suite page suivante

communauté francophone est en droit de recevoir des institutions de santé.

La Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick ne fait également pas mention du droit pour les fonctionnaires provinciaux de travailler dans la langue officielle de leur choix, bien que ce droit soit constitutionnellement reconnu à l'article 16 de la Charte. Le législateur fédéral, quant à lui, a bien compris son obligation constitutionnelle puisque nous retrouvons, à la Partie V de la Loi sur les langues officielles du Canada, la mise en œuvre de ce droit pour les fonctionnaires fédéraux. Ce droit a été le grand oublié lors de l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 2002, et ceci malgré le fait qu'une étude du gouvernement provincial, publiée en 1996 et intitulée Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Hello!, montrait clairement que la fonction publique provinciale n'était pas très accueillante pour ceux et celles qui voulaient y travailler en français.

Nous pourrions continuer notre énumération en parlant notamment du rôle du commissaire aux langues officielles qui doit être élargi, du bilinguisme dans le domaine judiciaire, de la création d'un Conseil d'aménagement et de la clarification de plusieurs autres dispositions de la Loi, mais faute de temps et d'espace, nous remettons ces discussions à plus tard.

Je lance une invitation à l'ensemble de la communauté acadienne et francophone de la province pour qu'elle participe activement au processus de révision de la Loi sur les langues officielles. Toutes nos demandes doivent être guidées par un objectif unique : la quête d'une égalité réelle entre les deux communautés linguistiques officielles de la province. Nous ne devons pas être des observateurs dociles lorsqu'il est question de notre avenir linguistique et culturel. Nous devons plutôt prendre une part active dans ce processus afin de nous assurer que le produit final réponde réellement à nos attentes.



## NOUVEAU!

# PLAN D'ÉPARGNE-PLACEMENT COLLECTIF POUR LES MEMBRES DE L'AAFANB



Grâce à la collaboration de l'AAFANB et à l'expertise de Desjardins Sécurité Financière, je suis heureux de vous annoncer la mise en place d'un plan d'épargne-placement collectif pour les membres de l'Association. Ce plan comprend des produits d'accumulation et de décaissement de l'épargne qui conviennent aux besoins de tous les membres. Vous pouvez dès maintenant y faire vos nouvelles contributions ou y transférer votre épargne accumulée ailleurs et favoriser ainsi l'atteinte de vos objectifs.

### Régimes d'accumulation d'épargne disponibles

REER : régime enregistré d'épargne-retraite  
CÉLI : compte d'épargne libre d'impôt

### Régimes de décaissement d'épargne disponibles

FERR : fonds enregistré de revenu de retraite  
FRV : fonds de revenu viager  
Rentes viagères ou de durée

### Avantages du plan d'épargne-placement de l'AAFANB

- Disponibilité de toute une gamme d'options de placement comme des fonds garantis, à revenus fixes, d'actions canadiennes, américaines ou mondiales;
- Accès à des fonds gérés par des gestionnaires de haut niveau spécialisés en retraite dont vous ne pourriez bénéficier en tant qu'investisseur individuel;
- Disponibilité de toutes les options de revenus de retraite (FERR, FRV, Rentes);
- Élimination des frais d'entrée et de rachat sur les produits de placement, et frais de gestion moins élevés sur un plan collectif ce qui a un effet avantageux sur votre rendement;
- Conseils avisés en finances personnelles à la retraite.

### Votre situation financière, pourquoi ne pas en discuter avec un conseiller?

Nous cherchons tous à prendre les meilleures décisions pour améliorer notre situation financière, avant comme pendant la retraite. Pourquoi ne pas valider vos décisions avec un expert? En profiter pour connaître toutes les options de placement et de revenus de retraite (publics et privés) qui s'offrent à vous afin de choisir ce qui vous convient le mieux? Mon mandat, c'est justement de vous conseiller.

Je travaille comme consultant en régimes de retraite et en planification de la retraite. Mon travail m'amène à conseiller les gens sur la gestion de leur épargne ainsi que sur l'assurance vie, santé ou soins de longue durée. Mon approche conseil, par opposition à une approche de vente, favorise les décisions éclairées. Ainsi, que ce soit pour une planification de retraite complète ou simplement pour obtenir une deuxième opinion sur vos choix, profitez de mes services.

### Comment me joindre ?

Téléphone : 1-877-548-8671

Courriel : hacha@nb.sympatico.ca

Site internet: [www.pciensionconsultants.com](http://www.pciensionconsultants.com)

Vous pouvez aussi appeler l'AAFANB au 1 866 523-0090.



# LES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK FONT DU THÉÂTRE POUR PARLER D'ABUS ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

La Fédération des aînées et aînés francophones du Canada (FAAFC) en collaboration avec l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick (AAFANB) organisent depuis deux ans, une série de projets de sensibilisation pour prévenir l'abus et la fraude envers les personnes âgées. Parmi ces projets, des initiatives théâtrales sont développées au Nouveau-Brunswick pour sensibiliser les personnes âgées et la communauté en général aux abus et aux mauvais traitements envers les aînés.

## Une pièce de théâtre pour souligner la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées.

Le Club de l'Âge d'Or de Petit-Rocher soulignera la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées, le 15 juin, en présentant la pièce de théâtre **Trompe-l'heure, tromperies** de Michel Ouellette. Cette pièce présente les tribulations de Baptiste Potvin un homme de 75 ans, divorcé et vivant seul dans une résidence de soins. Il joue le malade imaginaire pour faire face aux divers abus dont il est victime.

Les comédiens et comédiennes qui seront sur scène pour présenter cette pièce de théâtre sont tous et toutes bénévoles et en sont, pour la plupart, à leur première expérience théâtrale. Par leur participation, ces personnes veulent démontrer leur solidarité envers les personnes âgées de toutes nos communautés et du monde entier qui souffrent d'être des victimes innocentes des abus envers elles.



La troupe de Petit-Rocher, les noms sont de gauche à droite: Patricia Boudreau, Janita Roy, Roseline Roy, Jeannine arseneau, stella Boudreau et notre Baptiste assis, Roméo doucet,



en partant par la gauche : Rita Rail, izella Comeau, Louis-Charles Trempe (réalisateur) et Luc Majno

## Le tournage d'une capsule théâtrale dans la Péninsule acadienne

En mars dernier, dix comédiens et comédiennes de la troupe du Théâtre des Alentours de Tracadie-Sheila ont participé au tournage d'une capsule théâtrale vidéo traitant de l'abus envers les aînés. Cette initiative nationale a joui d'une très belle collaboration de la communauté de Tracadie-Sheila. En plus du concours bénévole des membres de la troupe de théâtre, la Villa St-Joseph a prêté ses locaux et sa salle commune pour le tournage de la capsule.

Cette capsule est l'une des trois capsules théâtrales développées par la FAAFC. Ce projet de sensibilisation a pour objectif d'attirer l'attention des jeunes retraités et aînés sur la réalité de la maltraitance envers les

aînés. et leur fournir des ressources Internet où ils pourront puiser l'information dont ils ont besoin pour prévenir des situations d'abus. Ces capsules seront disponibles dès le 15 juin 2011, au [www.faaafc.ca](http://www.faaafc.ca)



## CONSEIL DE L'AAFANB

1<sup>re</sup> rangée de gauche à droite :

Gilmond Larocque, administrateur Shippagan/Lamèque/Miscou; Roger Martin, vice-président et administrateur Kent-Nord; Roland Gallant, président; Norbert Sivret, administrateur Grand Tracadie-Sheila/Néguac.

2<sup>e</sup> rangée

Diane Gendron-Thibault, adjointe administrative; Lorraine Julien, administratrice Moncton/Dieppe/Fredericton/St-Jean; Mérida Lanteigne, administratrice Grand Caraquet; Nora Saucier, administratrice Madawaska; Roseline Roy, administratrice Région Chaleur.

3<sup>e</sup> rangée

Jean-Luc Bélanger, directeur général; Robert Renault, administrateur Restigouche Est; Adélarde Cormier, administrateur Kent Sud; Gilles Chouinard, administrateur Restigouche Ouest; Lionel Arseneault, administrateur par intérim Grand-Sault/La Vallée; Jean Saint-Pierre, observateur pour la région de St-Jean.

## REMISE D'UNE CHARTE DE PARTENARIAT

Le 21 mai dernier, lors d'un souper printanier honorant les mères et les pères du Club d'âge d'or de St-Jacques Coop Ltée, l'administratrice du Madawaska pour l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick (AAFANB), Madame Nora Saucier a remis la Charte de Partenariat aux membres et au président du club, Monsieur Carmon Dubé. L'ex-administrateur du Madawaska de l'AAFANB, Monsieur Edmond Babineau, était de la partie.

Cette Charte de Partenariat est pour souligner la bonne entente régnant entre le Club d'âge d'or de St-Jacques Coop Ltée et l'AAFANB. Nous y lisons : « À tous les membres du Club d'âge d'or de St-Jacques Coop Ltée et à votre communauté, nous présentons cette charte qui souligne votre participation et votre engagement aux activités organisées par l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick. Ce partenariat confirme que vos membres appuient la mission et les projets de notre association. L'AAFANB reconnaît et respecte l'autonomie de votre club selon ses propres statuts et règlements. Signé à Dieppe, siège social de l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick, en décembre 2010. Roland Gallant, président, Jean-Luc Bélanger, directeur général. »

L'AAFANB remercie le Club d'âge d'or de St-Jacques Coop Ltée pour cette belle coopération et lui souhaite de très beaux succès dans tous ses projets innovateurs.



Nora Saucier  
Administratrice, région du Madawaska

## VOTRE ASSOCIATION S'INTÉRESSE À L'AUGMENTATION DES IMPÔTS FONCIERS

L'Association acadienne et francophone des aînés du Nouveau-Brunswick poursuit son travail avec divers intervenants afin de trouver une solution équitable à l'augmentation des impôts fonciers pour les personnes à revenu fixe et les gens de 65 ans et plus qui habitent dans leur maison.

L'AAFANB a appuyé la proposition de l'Association des municipalités du Nouveau-Brunswick qui avait offert divers scénarios au gouvernement lors des dernières élections provinciales, l'an dernier. L'AAFANB favorise un dégrèvement d'impôt basé sur le revenu au lieu d'un gel de 3 pour cent comme proposé par diverses instances du gouvernement.

Votre association a récemment participé à une journée de réflexion avec d'autres associations d'aînés ou de municipalités en collaboration avec des représentants du gouvernement provincial à ce sujet.

L'évaluation des propriétés foncières a connu des augmentations importantes au cours des dernières années, particulièrement dans les régions à plus forte croissance et les régions de villégiature. Le revenu des différents régimes publics d'aide aux revenus (pensions, aide aux revenus) et dans certains cas le marché du travail n'a pas suivi l'augmentation du coût de la vie et encore moins celle des évaluations foncières.

Des citoyens ou foyers à faibles revenus et à revenus fixes éprouvent des difficultés financières

importantes liées notamment à l'augmentation de la facture de l'impôt foncier. Diverses approches ont été suggérées et chacune comprend ses défis. L'approche du plafonnement des évaluations foncières favorise par ailleurs les citoyen.ne.s qui conservent leur maison, au détriment des jeunes ou autres citoyen.ne.s qui acquièrent une propriété résidentielle. Elle réduit la mobilité géographique des gens. L'approche universelle de geler l'évaluation des propriétés foncières pour les personnes âgées ne prend pas en considération le revenu et donc, les besoins financiers réels de ces citoyen.ne.s.

L'AAFANB favorise que soit reconnue la nécessité d'aider financièrement les propriétaires résidentiels à faible revenu et à revenu fixe qui font face à des difficultés pour les coûts de l'impôt foncier. Elle suggère que le programme de crédit d'impôt foncier pour les propriétaires résidentiels à faible revenu et à revenu fixe soit maintenu au niveau de 2010; qu'il devienne permanent et inclue un facteur d'indexation; que le niveau de l'aide soit établi en fonction du revenu des ménages et que le plafond d'admissibilité et l'échelle du programme soient révisés de temps à autre.

Il y a 55,384 personnes aînées qui reçoivent le supplément de revenu dans la province et 119,000 ont 65 ans et plus. La politique d'encourager ces personnes à demeurer dans leur maison le plus longtemps possible, il faut trouver une solution à l'augmentation continue de l'impôt foncier pour ces gens.

Bien des personnes aînées vivent sous le seuil de la pauvreté, surtout ceux et celles qui vivent seuls. Les taxes foncières montent d'année en année et certains d'entre eux sont incapables de les payer et doivent abandonner leur domicile.

## ROGER MARTIN ADMIS À TITRE DE MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES CENT-ASSOCIÉS FRANCOPHONES

Le vice-président de l'Association acadienne et francophone des aînés du Nouveau-Brunswick, Roger Martin, sera admis comme membre de la Compagnie des Cent-Associés francophones lors d'une cérémonie d'adoubement au banquet marquant le 25e anniversaire du Carrefour Beausoleil, le 18 juin.

Habitant la région de la Miramichi, M. Martin a longtemps œuvré dans diverses associations qui ont fait la promotion du français. Il a, entre autres, été directeur général du Conseil communautaire Beausoleil Inc., gérant d'agence en santé et services communautaires à Néguaac et travailleur social au ministère des Services sociaux, à Newcastle.

M. Martin a été l'un des huit militants à la base du projet relatif à l'obtention de services éducatifs en français dans la région de la Miramichi à la fin des années 1970 et président fondateur du Cercle français de la Miramichi. Il a été membre du comité chargé de l'avancement du dossier de la construction du Carrefour Beausoleil. Il a siégé sur le conseil scolaire, dont 6 années à titre de président du district scolaire 53 et 6 années à titre de président du Conseil communautaire Beausoleil Inc., toujours à titre bénévole. Il est président du district scolaire 11 et membre de la fédération des Conseil d'éducation de la province.

*suite page suivante*



À titre de directeur général du Conseil communautaire Beausoleil Inc. pendant 17 ans, il a dévoué des milliers d'heures de bénévolat aux membres de la communauté permettant ainsi le développement, le rayonnement ainsi que la progression de la situation du français à Miramichi. Ses réalisations sont nombreuses, mais sa principale est sans contredit son militantisme bénévole pour plus de trois décennies afin que le français obtienne un jour l'égalité réelle dans la province du Nouveau-Brunswick.

Dans le domaine de la santé, M. Martin a contribué à la rédaction du livre intitulé « La santé des francophones au NB ». Il a obtenu du financement pour un projet relié à la promotion de la santé des francophones. Il a été impliqué pour plusieurs années au sein du Mouvement acadien des communautés en santé et a siégé au comité de liaison francophone avec des instances de la régie de la santé pour l'adoption d'une ambitieuse politique linguistique à l'hôpital régional de Miramichi.

M. Martin a œuvré au sein de la SAANB et ce, autant au niveau de la section locale Richard Denys, dont il a été président pour quelques années, et au niveau provincial. Il est un bénévole dans différents dossiers de la société historique, dont l'installation d'un monument commémoratif de la déportation à la Pointe Wilson. Il a contribué à la publication du livre : « Du silence au Réveil » qui décrit l'histoire et l'évolution de la place des francophones dans la région de Miramichi.

Il est un membre bénévole très actif du comité pour l'établissement d'un foyer de soins francophone à Miramichi. Il a travaillé activement à la concrétisation de certains projets liés à la francisation. Sa gestion des services à la petite enfance du Carrefour Beausoleil a été déterminante dans l'attraction d'élèves pour l'éducation francophone dans la région de Miramichi. Il a été actif dans le dossier de la radio communautaire francophone de Northumberland.

M. Martin détient un cours de maîtrise en service social et orientation et un baccalauréat en psychologie

## LE PLAISIR A UN IMPACT SUR LA SANTÉ

DIEPPE – Plus de 125 personnes ont assisté récemment à la conférence de « L'impact du plaisir sur notre santé » offerte par le comité régional Dieppe-Moncton Riverview de l'Association acadienne et francophone des aînés du Nouveau-Brunswick.

Dianne Landry, originaire de Paquetville, a bien expliqué aux gens présents au Collège communautaire de Dieppe que la santé des personnes est influencée par leur bien-être.

« Aujourd'hui encore, un préjugé persiste à l'égard du plaisir, a dit Mme Landry. On ne mesure toujours pas l'importance que le plaisir peut avoir sur notre épanouissement personnel, notre santé et notre longévité. Pourtant, il contribue à prévenir la maladie de manière non négligeable. »

Mme Landry offre diverses conférences sur les émotions, la visualisation et le plaisir. Elle a démontré par des exemples que le cerveau influence grandement la santé de la personne. « Naturellement, nous sommes des êtres de plaisir, nous ne cherchons pas à souffrir, a dit Mme Landry. Nous ne sommes pas seulement ce que nous mangeons. Notre cerveau influence grandement notre bien-être. »

Mme Landry a indiqué que le cerveau a deux hémisphères, gauche et droite en plus d'avoir un corps calleux entre les deux. Elle a rappelé que notre société et notre mode de vie développent davantage l'hémisphère gauche (90 %) que celui de droite (10 %). « Le plaisir passe par tous nos sens, le toucher, la vue, l'ouïe l'odorat et le goût. Le manger et l'amour sont deux activités qui touchent tous nos sens et qui se passent au présent. Notre défi aujourd'hui est d'harmoniser les deux hémisphères de notre cerveau. Il faut trouver un équilibre entre les deux polarités. Il faut trouver des stratégies qui nous font penser au présent et qui favorisent une harmonisation mentale. »

La respiration ventrale, la marche, la musique, le chant, la relaxation, la méditation, la visualisation, la danse, les sports et les activités de créativité sont certains moyens d'harmoniser le cerveau, d'éliminer la souffrance et les pensées qui nous amènent vers la maladie. « Il faut trouver des activités qui nous donnent du plaisir et qui améliorent notre système immunitaire, a-t-elle ajouté. Il faut souvent chasser nos peurs et faire des changements dans nos habitudes de vie et nos croyances. Il ne faut pas tomber dans la culpabilité. Notre corps nous dit quelque chose dans la maladie (le mal a dit). »

Mme Landry a terminé en demandant aux gens de se donner au moins cinq plaisirs par jour pour deux semaines et de doubler la dose pour les deux semaines suivantes comme une ordonnance pour notre corps.



La conférencière Dianne Landry (à gauche) discute avec la présidente du comité régional Dieppe-Moncton Riverview, Lorraine Julien (Photo Normand A. Léger)

# NOS PARTENAIRES FINANCIERS

Canada

Patrimoine canadien  
Agence Santé publique Canada  
Nouveaux Horizons  
Condition féminine Canada

New Brunswick  
Nouveau Brunswick

Secrétariat des aînés en santé  
Affaires intergouvernementales  
Mieux-être, Culture et Sport

 Desjardins  
Sécurité financière™  
Coopérer pour créer l'avenir

 MEDOC™  
ASSURANCE VOYAGE

 GOGUEN CHAMPLAIN  
ASSURANCE • INSURANCE

PCI Pension  
Consultants Inc.

 Société  
Santé et Mieux-être en français  
du Nouveau-Brunswick

COYOP™

 Caisses populaires  
acadiennes



 FAAFC

Association acadienne et francophone  
des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick  
C.P. 27100 Dieppe, NB, E1A 6V3

**AVIS aux membres**  
N'oubliez pas de nous faire part  
de votre nouvelle adresse si vous  
déménagez. Merci!

Téléphone (506) 386-0090  
Sans frais : 1-866-523-0090  
Télécopieur : (506) 384-7009  
Courriel : [aafanb@nb.aibn.com](mailto:aafanb@nb.aibn.com)  
Site web : [www.aafanb.org](http://www.aafanb.org)

CANADA POSTES  
POST CANADA

Port payé Postage paid  
Blk Nbre

4 1 7 3 9 0 1 5

Dieppe, NB